

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Saint André les Alpes sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	12 + 6	18
Total des voix : 24		

Etaient présents :

9 représentants des communes (1 voix chacun) : Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Bernard CLAP, Trigance ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Philippe MARANGES, Castellane ; Magali STURMA CHAUVEAU, Rougon ; Antoine FAURE, Aups ; Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier ; Alain SAVARY, St Paul lez Durance ;

1 représentant du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (2 voix) : Claude BONDIL

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix) : Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

Date de convocation
24/06/2022

Délibération  
n°22\_07\_B6\_02

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : Jean-Pierre BAGARRE, (Aiguines) à Paul CORBIER ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Christophe BIANCHI ; Raymonde CARLETTI à Jean-Marie PAUTRAT

Porteurs de 2 voix : Nathalie PEREZ-LEROUX (Conseil départemental du Var) à Philippe MARANGES

Porteurs de 3 voix : Sophie VAGINAY-RICOURT (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Bernard CLAP ; Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Jacques ESPITALIER

**Sécurisation et équipements complémentaires des bâtiments (du domaine de Valx)**

Suite aux travaux de restauration de la grange de la ferme Rebory, de la bastide de Valx et de la ferme pédagogique du Domaine de Valx où est installée la maison du Parc du Verdon, un travail de reprise d'un hangar/auvent très détérioré situé sur le chemin d'accès à la ferme, l'équipement en matériels de surveillance et d'alerte des espaces aménagés et des équipements complémentaires s'avèrent nécessaires pour permettre l'accueil du public en sécurité et dans de bonnes conditions d'utilisation des espaces. Le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région est proposé au Bureau pour cette opération. Il s'agit de permettre le financement de cette sécurisation et d'équipements indispensables qui doivent être mis en place progressivement sur les 3 prochaines années. A savoir :

- Remplacement de la charpente et de la toiture du hangar mécanique et de l'auvent de la ferme Rébory situé sur le passage du public vers la grange/future salle de réunion et actuellement très dégradée et perméable (rendant dangereux leur utilisation à court terme et favorisant la dégradation des matériels stockés).
- Installation d'une alarme centralisée (anti pénétration et anti-incendie) sur la grange, l'atelier et la bastide de Valx, pour sécuriser le matériel et les différents espaces aménagés.
- Equipement de la salle de réunion (tables et chaises, système de sonorisation et de visioconférence, électroménager pour la tisanerie)
- Aménagement dans la salle de réunion d'un centre de ressources documentaires (bibliothèques, luminaires, escabeau...)
- Equipement de la cour et de la terrasse de la ferme caprine pédagogique de voiles d'ombrage pour améliorer les conditions d'accueil du public en période estivale

Coût total HT : ..... 110 000 €

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (80%) ..... 88 000 €

Autofinancement ..... 22 000 €

**NB :** Les bâtiments concernés par cette opération de sécurisation et d'équipement sont confiés au syndicat mixte du Parc par le Conservatoire par une Convention d'occupation temporaire de 30 ans constitutive de droits réels (jusqu'au 31 octobre 2029). Le Parc agit en lieu et place du propriétaire par porter toute opération d'aménagement, restauration, sécurisation... et peut à ce titre récupérer le FCTVA sur les investissements réalisés.

Entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré le jour du mois et l'an susdits suivant les signatures



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le